

# Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-8-6-5 **Séance du** lundi 17 novembre 2025

## SUBVENTIONS COOPERATION TRANSFRONTALIERE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

## PRESENTS:

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne

## **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole MARAJO-GUTHMULLER donne procuration à MEYER Philippe PAGLIARULO Karine donne procuration à KLEITZ Francis SUBLON Yves donne procuration à DREYFUS Elisabeth VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

## **EXCUSEE**:

RAPP Catherine

## **ABSENT:**

SCHULTZ Denis

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L 1115-1 et L 3431-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de coopération transfrontalière,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-3-6-1 du 19 juin 2023 relative à la mise en place du Fonds de coopération transfrontalière,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2024-6-6-6 du 5 juillet 2024 approuvant la modification des règlements du Fonds de coopération transfrontalière,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2025-2-6-1 du 14 mars 2025 relative au Budget primitif 2025 du Patrimoine et du Rayonnement alsacien,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2025-3-8-5 du 30 juin 2025 relative à la décision modificative n°1 du budget primitif 2025 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2025-4-8-4 du 20 octobre 2025 relative à la décision modificative n°2 du budget primitif 2025 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Patrimoine et rayonnement alsacien du 30 octobre 2025,
- VU l'avis de la Commission Nord Alsace Haguenau Wissembourg du 3 novembre 2025,
- VU l'avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg du 4 novembre 2025,
- VU l'avis de la Commission Sud Alsace Saint-Louis Sundgau Thur-Doller du 31 octobre 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue les subventions de fonctionnement suivantes, au titre du Fonds de coopération transfrontalière, projets d'envergure :
  - 7 900 € à la Commune de Niederbronn-les-Bains, au titre de l'année 2025, pour le projet de promotion et de valorisation des stations thermales de l'espace PAMINA;

• 5 500 € à l'association Touristik Gemeinschaft Baden-Elsass-Pfalz e.V., au titre de l'année 2025, pour son projet de carte des circuits de randonnée de l'espace PAMINA;

Une avance de 50% sera versée au démarrage de ces deux projets et le versement du solde sera effectué sur présentation des dépenses réalisées à la fin des projets.

 49 806 € sur 3 ans à l'Eurodistrict trinational de Bâle (ETB), pour la réalisation de l'étude de faisabilité pour la construction d'un pont sur le Rhin - 3Land

Approuve la convention bilatérale avec l'Eurodistrict trinational de Bâle jointe en annexe à la présente délibération, autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer, assortie de modifications mineures, le cas échéant, de même que la convention de financement INTERREG à venir ;

 Attribue, au titre du Fonds de coopération transfrontalière, accompagnement des projets citoyens rhénans, une subvention de fonctionnement à hauteur de 2 100 € au Comité Départemental de gymnastique du Bas-Rhin, pour l'année 2025, pour son projet de rencontre transfrontalière à Rheinbischhoffsheim.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique en fin de réalisation du projet sur présentation d'un bilan financier et qualitatif des projets.

- Approuve la prise en charge des frais de déplacement correspondant à la venue des intervenants extérieurs de la délégation de l'Espace transfrontalier du Grand Genève et d'intervenants européens dans le cadre de l'organisation de la rencontre partenariale du Schéma alsacien de coopération transfrontalière du 3 décembre 2025, sur le budget de la Collectivité,
- Affecte une enveloppe de 5 200 € maximum correspondant au montant prévisionnel des dépenses liées à ce déplacement (transport, hébergement) de cinq représentants maximum.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

	Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
Projets citoyens rhénans	P252	0013	E01	T100	(2209) 65-65748-048	2 100 €
Projets d'envergure - associations	P252	O005	E05	T02	(903) 65-65748-042	55 306 €
Projets d'envergure – organisme public	P252	O005	E05	T02	(4795) 65-657348-042	7 900 €
Rencontre partenariale SACT	P252	0010	E01	T100	(2168) 011-6185-048	5 200 €
Total						70 506 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

1 non-participation au vote Daniel ADRIAN, membre du conseil consultatif de l'Eurodistrict Trinational de Bâle